Les Bertranges
communauté de communes

COMPTE-RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 11 avril 2019 à 18h30 à CHAMPVOUX

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à dix-huit heures trente, les conseillers des Communes membres de la Communauté de Communes Les Bertranges se sont réunis à Champvoux sous la présidence de Monsieur Henri VALES, Président de la Communauté de Communes.

Nombre de conseillers
En exercice : 56
Présents : 41
Absents :
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 11

Votants : 52

Présents titulaires :
Mme AUDUGE Danielle, Mme BARBEAU Elisabeth, M. BULIN Serge, M. CADIOT Olivier, Mme CASSAR Isabelle, M. CHATEAU Jean-Pierre, Mme CHOQUEL Monique, M. CLEAU Jean-Luc, M. COLIN Michel, Mme DESPESSE Catherine, Mme DEVEAUX Caroline, M. DREUMONT Jean-Luc, M. DUBRESSON Bernard, M. FAUST René, M. FITY Jean-Louis, Mme GUILLARD Suzanne, M. HAGHEBAERT Raphaëlle, M. JACQUET Éric, M. JAILLOT Léonard, Mme JOLY-MEILHAN Dominique, Mme JUDAS Huguette, LAPERTOT Lucienne, Mme LEBAS Nathalie, M. LEGRAIN Jacques, Mme LEPORCQ Ivana, Mme MALKA Claudine, M. MARCEAU Jean, M. NICARD René, M. PASQUET Rémy, M. PERRIER Jean-François, M. POULIN René, M. RAFERT André, M. RONDAT Philippe, M. ROUTTIER Serge, M. SEUTIN Daniel, Mme THOMAS Sylvie, Mme VAILLANT Annie, M. VALES Henri, M. VOISINE Gérard.

Présente suppléante :
Mme TREFOUEL Marie-Hélène

Pouvoirs :
Mme DELONG Valérie a donné pouvoir à M. CLEAU Jean-Luc
M. FAUCHE Marc a donné pouvoir à M. HAGHEBAERT Raphael
M.GUYOT Eric a donné pouvoir à M. CHATEAU Jean-Pierre
M. LALOY Eric a donné pouvoir à Mme DESPESSE Catherine
M. MOUNIR Abdo a donné pouvoir à M. DUBRESSON Bernard
M. OURAEFF Bernard a donné pouvoir à Mme THOMAS Sylvie
M. PLISSON Alexis a donné pouvoir à M. MARCEAU Jean
M. RIGAUD Roger a donné pouvoir à Mme LEBAS Nathalie
Mme SAULNIER Ginette a donné pouvoir à M. ROUTTIER Serge
Mme THILLIER Isabelle a donné pouvoir à Mme AUDUGE Danielle
Mme TOULON Maud a donné pouvoir à M. DREUMONT Jean-Luc

Absents :
M. BERZERGUA Frédéric, M. BRUNET Jacques, Mme DELONG Valérie, M. DIDIER DIE Michel, M. FAUCHE Marc, M. GUYOT Eric, M. LALOY Eric, M. MAUJONNET Robert, M. MOUNIR Abdo, M. OURAEFF Bernard, M. PLISSON Alexis, M. PRUVOST Patrick, M. RIGAUD Roger, M. ROUEZ Jean-Louis, Mme SAULNIER Ginette, Mme THILLIER Isabelle, Mme TOULON Maud

La séance est ouverte à 18h45.

Madame Loren JAOUEN procède à l'appel des membres du conseil communautaire.

Monsieur le Président interroge l'assemblée pour la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance et rappelle que les séances sont enregistrées afin que les services de la Communauté de Communes rédigent les comptes rendus.

Madame Caroline DEVEAUX se porte volontaire.

Monsieur le Président propose d'approuver le compte-rendu du conseil communautaire du 14 février dernier et demande s'il y a des remarques.

Madame Huguette JUDAS demande si le refus de vote compte comme une abstention.

Madame Loren JAOUEN répond que le refus n'est pas considéré comme un vote contre. Elle ajoute aussi que le comptes rendus ne sont pas soumis au vote et qu'il s'agit uniquement d'une approbation.

Madame Isabelle CASSAR informe qu'elle s'est rendue à la communauté de communes pour travailler sur le compte-rendu avec Marion PAIN. Elle demande si Marion PAIN peut être présente lors des séances afin de prendre des notes pour lui faciliter son travail.

Madame Loren JAOUEN répond que d'un point de vue de l'organisation des services, sa présence est difficile. Cependant, elle travaille avec l'écoute et la prise de note de Madame Stéphanie GOUSSE.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le président rappelle que les comptes rendus des réunions de bureau sont envoyés à l'ensemble des conseillers.
Il procède à la présentation de l'ordre du jour de cette séance.

Il précise qu'il va présenter les comptes gestion. Monsieur Jacques LEGRAIN présentera les comptes administratifs et il quittera la séance lors du vote.

I. FINANCES

1- Compte de gestion 2018 – Budget principal

Madame Huguette JUDAS demande s'il est possible pour l'avenir d'envoyer les pages 22 et 23 des maquettes du compte de gestion.
Monsieur le Président valide cette demande.

Monsieur Jean Pierre CHATEAU arrive en cours de séance.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	52	52	52	0	0	0

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion dressé par le comptable est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que le compte de gestion 2018 du budget principal est conforme au compte administratif et ne donne lieu à aucune observation, en ce que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal rendu par le comptable du Trésor,**

- **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

2- Compte de gestion 2018 – annexe ordures ménagères

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	52	52	52	0	0	0

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion dressé par le comptable est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que le compte de gestion 2018 du budget annexe ordures ménagères est conforme au compte administratif et ne donne lieu à aucune observation, en ce que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe ordures ménagères rendu par le comptable du Trésor,**

- **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

3- Compte de gestion 2018 – Budget annexe SPANC

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	52	52	52	0	0	0

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion dressé par le comptable est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC est conforme au compte administratif et ne donne lieu à aucune observation, en ce que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC rendu par le comptable du Trésor,**

- **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

4- Compte de gestion 2018 – Budget annexe ZA

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	52	52	52	0	0	0

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion dressé par le comptable est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que le compte de gestion 2018 du budget annexe ZA est conforme au compte administratif et ne donne lieu à aucune observation, en ce que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe ZA rendu par le comptable du Trésor,**

- **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

5- Compte de gestion 2018 – Budget Bassin Versant des Nièvres

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	52	52	52	0	0	0

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion dressé par le comptable est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que le compte de gestion 2018 du budget du Bassin Versant des Nièvres est conforme au compte administratif et ne donne lieu à aucune observation, en ce que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le compte de gestion 2018 du budget du Bassin Versant des Nièvres rendu par le comptable du Trésor,

Article 2 : De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.

6- Compte administratif 2018- Budget Principal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques LEGRAIN pour la présentation du compte administratif du budget principal.

Monsieur Jacques LEGRAIN propose de présenter l'ensemble du budget, les échanges se feront avant le vote.

Monsieur Jacques LEGRAIN explique que les charges à caractère général sont en diminution par rapport au Budget Primitif 2018. Il ajoute que les dépenses ont été maîtrisées grâce à un travail tout au long de l'année.

Concernant les charges de personnel, les charges de gestion courante, et les charges exceptionnelles, elles sont aussi en diminution par rapport au Budget Primitif 2018.

Les recettes « impôts et taxes » sont en augmentation par rapport au budget primitif 2018.

L'excédent de fonctionnement reporté est de 239 811,98 €. Le résultat de l'exercice 2018 est de 181 814,17€ et s'ajoute le report de 239 811,98 €.

Concernant la section d'investissement, Monsieur jacques LEGRAIN présente le tableau ci-après.

Monsieur le Président demande si les membres du conseil communautaire ont des remarques sur les points présentés.

Monsieur Jean Luc DREUMONT souhaite savoir à quel investissement l'emprunt 2018 est affecté.

Monsieur Jacques LEGRAIN répond qu'il s'agit de l'acquisition du Télécentre, des travaux de voirie, de la maison de santé de La Charité sur Loire et l'extension des locaux de la Communauté de Communes de La Charité sur Loire.

Monsieur Jean Luc DREUMONT demande aussi pourquoi les loyers de la maison de santé de La Charité sur Loire ne sont pas identiques d'un mois sur l'autre sur le Grand Livre 2018.

Madame Stéphanie GOUSSE explique que les loyers ont évolué avec le changement de site. Elle explique que les professionnels de santé étaient au départ dans les locaux de la ferme normand. Suite à l'aménagement dans les nouveaux locaux, il y a eu un nouveau bail avec des loyers différents. Elle ajoute aussi que deux logements sont à disposition pour les élèves en internat de médecine dans la ferme Normand. Il faut donc prendre en compte l'occupation de ses logements ou non.

Madame Monique CHOQUEL demande des informations sur les produits exceptionnels en recettes.

Madame Stéphanie GOUSSE explique que les deux éléments principaux sont le pacte de sortie de PARIGNY LES VAUX et les remboursements du CIGAC (assurance du personnel) liées aux absences et arrêts maladie de certains agents.

Monsieur Jacques LEGRAIN propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
40	51	47	46	1	4	0

Les résultats du compte administratif 2018 du budget principal se résument comme suit :

Section de fonctionnement BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES		**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
011	**Charges à caractère général**	549 858,00 €	460 343,62 €
012	**Charges de personnel**	1 770 889,00 €	1 705 055,72 €
65	**Autres charges de gestion courante**	2 113 385,00 €	1 968 730,11 €
66	**Charges financières**	75 591,00 €	75 590,50 €
67	**Charges exceptionnelles**	50 290,00 €	37 281,81 €
014	**Atténuation de produits**	361 201,00 €	360 701,00 €
		4 921 214,00 €	***4 607 702,76 €***
042	Opération d'ordre entre sections (dotations aux amortissements)	*158 411,00 €*	158 298,17 €
			0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	*201 719,63 €*	
TOTAL		***5 281 344,63 €***	***4 766 000,93 €***
RECETTES		**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
70	**Produits des services**	*1 131 133,45 €*	1 113 089,80 €
73	**Impôts et taxes**	*2 766 743,00 €*	2 797 851,78 €
74	**Dotations et participations**	*1 040 386,20 €*	933 960,89 €
75	**Autres produits de gestion courante**	*38 120,00 €*	26 533,60 €
76	**Produits financiers**	*0,00 €*	375,00 €
77	**Produits exceptionnels**	*38 400,00 €*	61 727,38 €
013	**Atténuation de charges**	*400,00 €*	1 003,00 €

002	**Excédent de fonctionnement reporté**	239 811,98 €	239 811,98 €
		5 254 994,63 €	***5 174 353,43 €***
042	Opérations d'ordre entre sections (Amortissements des subventions)	*26 350,00 €*	12 273,65 €
TOTAL		**5 281 344,63 €**	**5 186 627,08 €**

Section d'investissement BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES		**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
001	**Solde d'investissement reporté**	0,00 €	0,00 €
13	**Subventions d'équipement**	0,00 €	0,00 €
2	**Dépenses d'équipement**	**2 641 791,74 €**	**1 690 083,30 €**
	dont études (20)	*287 516,34 €*	86 051,05 €
	dont subventions versées (204)	*208 878,44 €*	31 581,01 €
	dont immobilisations corporelles (21)	*326 314,25 €*	208 877,60 €
	dont immobilisation en cours (23)	*1 819 082,71 €*	1 363 573,64 €
16	**Remboursement capital des emprunts**	*649 806,00 €*	649 805,34 €
266	**Achat de parts sociales**	5 000,00 €	0,00 €
		3 296 597,74 €	**2 339 888,64 €**
040	Amortissements des subventions	26 350,00 €	12 273,65 €
041	Opérations patrimoniales		
	TOTAL	**3 322 947,74 €**	**2 352 162,29 €**
RECETTES		**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
001	**Solde d'investissement reporté**	117 885,11 €	117 885,11 €
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	415 675,00 €	192 576,00 €
1068	**Excédent de fonct. Capitalisés**	510 150,96 €	510 150,96 €
13	**Subventions d'investissement**	1 540 606,04 €	479 443,35 €
16	**Emprunt**	380 000,00 €	380 000,00 €
23	**immobilisation en cours**		
		2 964 317,11 €	**1 680 055,42 €**
040	Opération d'ordre entre sections (dotations aux amortissements)	156 911,00 €	158 298,17 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cessions	-1 500,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	201 719,63 €	0,00 €
	TOTAL	**3 322 947,74 €**	**1 838 353,59 €**

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que M. le Président s'est retiré de la séance lors du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

Article 1 : **D'approuver le compte administratif 2018 du budget principal,**

Article 2 : **D'arrêter les résultats définitifs suivants :**

→ **Section de fonctionnement : 180 814,17 € € en résultat de l'exercice soit 420 626.15€ en résultat de clôture**

→ **Section d'investissement : - 631 693,81 € en résultat de l'exercice soit - 513 808,70 € en résultat de clôture**

Article 3 : **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

7- Compte administratif 2018 – Budget annexe ordures ménagères

Monsieur Jacques LEGRAIN présente le compte administratif du budget annexe des ordures ménagères et propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
40	51	51	51	0	0	0

Les résultats du compte administratif 2018 du budget annexes ordures ménagères se résument comme suit :

Section de fonctionnement BUDGET OM			
	DEPENSES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
011	Charges à caractère général	812 758,71 €	802 590,54 €
012	Charges de personnel	471 583,00 €	440 836,63 €
65	Autres charges de gestion courante	885 304,00 €	857 386,38 €
		2 169 645,71 €	**2 100 813,55 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	91 134,00 €	89 231,19 €
+	Virement à la section d'investissement	0,00 €	
	TOTAL	**2 260 779,71 €**	**2 190 044,74 €**

	RECETTES	BP 2018 Cumulé	CA 2018
70	Produits des services	75 200,00 €	90 591,42 €
73	Impôts et taxes	1 855 783,00 €	1 855 350,00 €
74	Dotations et participations	204 100,00 €	178 001,82 €
75	Autres produits de gestion courante	1 204,00 €	7 858,68 €
77	Produits exceptionnels	873,00 €	874,01 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	122 947,71 €	122 947,71 €
		2 260 107,71 €	**2 255 623,64 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	672,00 €	672,00 €
	TOTAL	**2 260 779,71 €**	**2 256 295,64 €**

Section d'investissement
BUDGET OM

	DEPENSES	BP 2018 Cumulé	CA 2018
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00 €	26 508,00 €
	203 Frais d'études et d'insertion		
21	Immobilisations corporelles	107 961,26 €	9 542,14 €
	2111 Terrains	*58 800,00 €*	0,00 €
	2158 Matériel et outillage technique	*25 900,00 €*	6 580,30 €
	2181 installations générales	*0,00 €*	1 353,84 €
	2182 Matériel de transport	*19 693,26 €*	0,00 €
	2183 Matériel de bureau et informatique	*1 968,00 €*	1 608,00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	*1 600,00 €*	0,00 €
266	Parts sociales		
020	Dépenses imprévues	13 500,00 €	0,00 €
		196 461,26 €	**36 050,14 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	672,00 €	672,00 €
041	Opérations patrimoniales		
	TOTAL	**197 133,26 €**	**36 722,14 €**

	RECETTES	BP 2018 Cumulé	CA 2018
001	Solde d'investissement reporté	85 648,26 €	85 648,26 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 044,00 €	1 888,00 €
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	14 680,00 €	0,00 €
024	Produits de cession	4 627,00 €	0,00 €
		105 999,26 €	**87 536,26 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	91 134,00 €	89 231,19 €
041	Opérations patrimoniales		
+	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00 €	
	TOTAL	**197 133,26 €**	**176 767,45 €**

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que M. le Président s'est retiré de la séance lors du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe ordures ménagères,

Article 2 : D'arrêter les résultats définitifs suivants :

- → **Section de fonctionnement : -56 696,81 € en résultat de l'exercice soit 66 250,90 € en résultat de clôture**
- → **Section d'investissement : 54 397,05 € en résultat de l'exercice soit 140 045,31 € en résultat de clôture**

Article 3 : De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.

8- Compte administratif 2018 – Budget annexe SPANC

Monsieur Jacques LEGRAIN présente le compte administratif du budget annexe SPANC et propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
40	51	51	51	0	0	0

Section de fonctionnement BUDGET SPANC		
DEPENSES		**CA 2018**
011 Charges à caractère général	23 417,63 €	4 440,60 €
012 Charges de personnel	6 000,00 €	6 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	400,00 €	393,00 €
67 Charges exceptionnelles	300,00 €	0,00 €
	30 117,63 €	**10 833,60 €**
042 Opérations d'ordre entre sections		
+ Virement à la section d'investissement		
TOTAL	**30 117,63 €**	**10 833,60 €**

RECETTES		BP 2018 Cumulé	CA 2018
70	Produits des services	13 500,00 €	11 400,00 €
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations	1 500,00 €	2 589,00 €
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels		120,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 971,63 €	13 971,63 €
		28 971,63 €	**28 080,63 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	1 146,00 €	1 146,00 €
		30 117,63 €	**29 226,63 €**

Section d'investissement
BUDGET SPANC

DEPENSES		BP 2018 Cumulé	CA 2018
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	
21	Immoilisations corporelles	15 000,00 €	0,00 €
458	Compte de tiers - Entretien ANC	0,00 €	
020	Dépenses imprévues		
		15 000,00 €	**0,00 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	1 146,00 €	1 146,00 €
		16 146,00	**1 146,00**

RECETTES		BP 2018 Cumulé	CA 2018
001	Solde d'investissement reporté	19 269,81 €	19 269,81 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 400,00 €	0,00 €
1068	Excédent de fonct. Capitalisés		
458	Compte de tiers - Entretien ANC	0,00 €	
024	Produit de cession		
		21 669,81 €	**19 269,81 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	
+	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00 €	
		21 669,81 €	**19 269,81 €**

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que M. le Président s'est retiré de la séance lors du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 : **D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC**

Article 2 : **D'arrêter les résultats définitifs suivants :**

- → **Section de fonctionnement : 4 421.40 € en résultat de l'exercice soit 18 393,03 € en résultat de clôture**
- → **Section d'investissement : -1 146,00 € en résultat de l'exercice soit 18 123,81 € en résultat de clôture**

Article 3: **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

9- Compte administratif 2018 – Budget annexe ZA

Monsieur Jacques LEGRAIN présente le compte administratif du budget annexe ZA.

Monsieur Philippe RONDAT demande si les recettes sont des subventions.

Madame Stéphanie GOUSSE explique que lors de la création du budget, il y toujours une prévision d'un virement du budget principal à la ZA du montant pour équilibrer l'investissement du budget annexe ZA.
En fin d'année le virement n'est pas réalisé suite à la réception des diverses subventions.

Monsieur Jacques LEGRAIN propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
40	51	51	51	0	0	0

Les résultats du compte administratif 2018 du budget annexe ZA se résument comme suit :

Section de fonctionnement BUDGET ZA			
	DEPENSES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
011	Charges à caractère général	22 356,00	20 684,72
012	Charges de personnel	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	500,00	500,00
66	Charges financières	8 436,38	8 436,31
		31 292,38	**29 621,03**
042	Opérations d'ordre entre sections	55 275,00	55 273,77
023	Virement à la section d'investissement	26 610,62	0,00
		113 178,00	**84 894,80**
	RECETTES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
70	Produits des services	15 334,00	15 436,00

73	Impôts et taxes	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	92 224,00	92 224,80
77	Produits exceptionnels		
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	
		107 558,00	**107 660,80**
042	Opérations d'ordre entre sections	5 620,00	5 620,00
		113 178,00	**113 280,80**

Section d'investissement
BUDGET ZA

	DEPENSES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
001	Solde d'investissement reporté	155 229,94	155 229,94
16	Emprunts et dettes assimilées	55 120,00	55 119,95
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		
		210 349,94	**210 349,89**
040	Opérations d'ordre entre sections	5 620,00	5 620,00
		215 969,94	**215 969,89**

	RECETTES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
001	Solde d'investissement reporté	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	6 109,88	6 109,88
13	Subventions d'investissement	85 974,44	8 986,00
23	Immobilisations en cours		
024	Produits de cession	42 000,00	0,00
		134 084,32	**15 095,88**
040	Opérations d'ordre entre sections	55 275,00	55 273,77
021	Virement de la sect° de fonctionnement	26 610,62	
		215 969,94	**70 369,65**

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que M. le Président s'est retiré de la séance lors du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe ZA

Article 2 : D'arrêter les résultats définitifs suivants:

→ **Section de fonctionnement : 28 386 € en résultat de l'exercice soit 28 386 € en résultat de clôture.**

→ **Section d'investissement : 9 629,70 € en résultat de l'exercice soit -145 600,24 € en résultat de clôture.**

Article 3 : De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.

10- Compte administratif 2018 – Budget Bassin Versant des Nièvres

Monsieur Jacques LEGRAIN présente le compta administratif du budget Bassin versant des Nièvres. Il explique qu'il y a très peu d'investissement mais surtout des actions menées retenues en fonctionnement et non en investissement.

Monsieur Rémi PASQUET souhaite savoir si le compte bancaire est le même quel les autres budgets.

Madame Loren JAOUEN répond que c'est un budget autonome qui possède sa propre trésorerie.

Monsieur Jacques LEGRAIN propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
40	51	51	49	0	2	0

Les résultats du compte administratif 2018 du budget du Bassin Versant des Nièvres se résument comme suit :

Section de fonctionnement BUDGET BVN			
	DEPENSES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**
011	Charges à caractère général	717 385,80 €	217 363,07 €
012	Charges de personnel	84 963,00 €	65 602,36 €
022	Dépenses imprévues	56 204,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	400,00 €	66,00 €
66	Charges financières	168,00 €	166,11 €
		859 120,80 €	**283 197,54 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	6 424,00 €	6 423,76 €
+	Virement à la section d'investissement	0,00 €	
	TOTAL	**865 544,80 €**	**289 621,30 €**

	RECETTES	BP 2018 Cumulé	CA 2018
70	Produits des services	0,00 €	208,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	796 316,00 €	465 094,85 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels		271,79 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	69 228,80 €	69 228,80 €
		865 544,80 €	**534 803,44 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	
	TOTAL	**865 544,80 €**	**534 803,44 €**

Section d'investissement
BUDGET BVN

	DEPENSES	BP 2018 Cumulé	CA 2018
001	Solde d'investissement reporté	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 224,00 €	3 223,47 €
20	Immo incorporelles		
	203 Frais d'études et d'insertion		
21	Immo corporelles	700,00 €	0,00 €
	2158 Matériel et outillage technique		
	2183 Matériel de bureau et informatique		
	2184 Mobilier	*700,00 €*	
020	Dépenses imprévues	0,00 €	
		3 924,00 €	**3 223,47 €**
040			
	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	
	TOTAL	**3 924,00 €**	**3 223,47 €**

	RECETTES	BP 2018 Cumulé	CA 2018
001	Solde d'investissement reporté	15 137,41 €	15 137,41 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	7 824,30 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	
21	Immo corporelles		
23	Immo en cours		
		22 961,71 €	**15 137,41 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	6 424,00 €	6 423,76 €
+	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00 €	
	TOTAL	**29 385,71 €**	**21 561,17 €**

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2018, rendu par le comptable du Trésor Public,

Considérant que M. le Président s'est retiré de la séance lors du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

Article 1 : D'approuver le compte administratif 2018 du budget du Bassin Versant des Nièvres,

Article 2 : D'arrêter les résultats définitifs suivants :

- → **Section de fonctionnement : 175 953,34 € en résultat de l'exercice soit 245 182,14 € en résultat de clôture.**
- → **Section d'investissement : 3 200,29 € en résultat de l'exercice soit 18 337,70 € en résultat de clôture.**

Article 3 : De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.

11- Affectation du résultat 2018 – Budget principal

Monsieur le Président réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

Il présente l'affectation du résultat 2018 du budget principal et propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	52	52	52	0	0	0

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2019 :

FONCTIONNEMENT	
RECETTE	4 946 815,10 €
DEPENSE	-4 766 000,93 €
Résultat de l'exercice 2018	**180 814,17 €**
Résultats antérieurs reportés D002 SI <0 et R002 si >O	**239 811,98 €**
Résultat de fonctionnement à affecter	**420 626,15 €**

INVESTISSEMENT	
RECETTE	1 720 468,48 €
DEPENSE	-2 352 162,29 €
Résultat de l'exercice 2018	**-631 693,81 €**
Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté D001 SI <0 R001 SI >O	**117 885,11 €**
Solde d'éxécution cumulé	**-513 808,70 €**
RAR R	632 662,39 €
RAR D	-466 502,30 €
RAR	**166 160,09 €**
TOTAL	**-347 648,61 €**

AFFECTATION	
1068	-347 648,61 €
D001	-513 808,70 €
R002	72 977,54 €

L'exécution du budget principal 2018 a donné lieu à la réalisation d'un **excédent de fonctionnement de 420 626.15€.**

La section d'investissement du budget principal 2018 (hors restes à réaliser) fait apparaître **un déficit de 631 693.81 €**, auquel doit être retiré le solde des restes à réaliser qui s'élève à **166 160.09€.**

Il convient donc d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 347 648.61 € au compte 1068.

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 du budget principal,

Considérant les résultats constatés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 : **D'affecter 347 648.61 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2019 afin de couvrir partiellement le besoin de financement de la section d'investissement.**

Article 2 : **De reprendre 513 808.70 € de déficit en solde de la section d'investissement au compte 001 (dépenses) et 72 977.54 € d'excédents de la section de fonctionnement au compte 002 (recettes).**

12- Affectation du résultat 2018 – Budget annexe ZA

Monsieur le Président présente l'affectation du résultat 2018 du budget annexe ZA et propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	52	52	52	0	0	0

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2019 :

FONCTIONNEMENT	
RECETTE	113 280,80 €
DEPENSE	-84 894,80 €
Résultat de l'exercice 2018	**28 386,00 €**
Résultats antérieurs reportés D002 SI <0 et R002 si >0	**0,00 €**
Résultat de fonctionnement à affecter	**28 386,00 €**

INVESTISSEMENT	
RECETTE	70 369,65 €
DEPENSE	-60 739,95 €
Résultat de l'exercice 2018	**9 629,70 €**
Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté D001 SI <0 R001 SI >0	**-155 229,94 €**
Solde d'éxécution cumulé	**-145 600,24 €**
RAR R	0,00 €
RAR D	
RAR	**0,00 €**

AFFECTATION	
1068	28 386,00 €
D001	-145 600,24 €
R002	0,00 €

L'exécution du budget annexe ZA 2018 a donné lieu à la réalisation d'un **excédent de fonctionnement de 28 386 €.**

La section d'investissement du budget annexe ZA 2018 (hors restes à réaliser) fait apparaître **un besoin de financement de 145 600.24 €.**
Il convient donc d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068.

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 du budget annexe ZA,

Considérant les résultats constatés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 : **D'affecter 28 386 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2019 afin de couvrir partiellement le besoin de financement de la section d'investissement.**

Article 2 : **De reprendre 145 600.24 € en solde déficitaire de la section d'investissement au compte 001 (dépenses).**

13- Taux de fiscalité additionnelle 2019

Monsieur le Président présente le taux de fiscalité additionnelle 2019 et informe qu'il est proposé un maintien des taux.
Il rappelle principal du lissage et propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	52	52	50	2	0	0

Il est proposé de conseil communautaire de maintenir les taux de fiscalité additionnelle adoptés en 2019.
Le bureau communautaire a émis un avis favorable à la proposition présentée en conseil.
Il convient de préciser que le vote porte sur les taux cibles. La Communauté de Communes ayant adopté une intégration fiscale progressive, les taux applicables sur chacune des quatre zones, tiennent compte de ce lissage.

Vu l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,
Vu l'avis de la commission finances du 06/02/2019, et du bureau communautaire du 14/03/2019, proposant de maintenir les taux de fiscalité votés en 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité:

- **De fixer en 2019 les taux cibles de fiscalité additionnelle suivants :**

- **Taxe d'Habitation : 5,56 %**
- **Taxe Foncier Bâti : 3,95%**
- **Taxe Foncier non Bâti : 10.56%**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 5.05%**
- **Fiscalité Professionnelle de Zone : 22,78 %**

- **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

14- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019

Monsieur le Président présente la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et explique qu'il est proposé de maintenir le taux de 2018.

Madame Isabelle CASSAR demande des précisions concernant le maintien du taux.

Monsieur le Président répond que les taux présentés sont les taux cibles et propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	52	52	52	0	0	0

Les bases prévisionnelles de TEOM pour l'année 2019 sont de 18 881 157€.
Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est de 1 846 634,22 €. Alors le taux cible de TEOM 2019 proposé s'établit à 9,90 %.
Il convient de préciser que le vote porte sur les taux cibles. La Communauté de Communes ayant adopté une intégration fiscale progressive, les taux applicables sur chacune des quatre zones, tiennent compte de ce lissage.

Vu l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De fixer en 2019 le taux cible de TEOM à 9,90 %.**
-
- **De préciser que le taux applicable sur chacune des quatre zones tient compte du lissage :**
-

  Z1 (ex-ccpc) : 9.56%
  Z2 (ex-ccbn) : 10.86%
  Z3 (ex-ccnf) : 9.49%
  Z4 (Poiseux) : 12.77%

- **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

15- Budget primitif 2019 - Budget principal

Monsieur le Président tient à remercier les élus de la commission Finances ainsi que les services de la Communauté de communes pour l'investissement apporté lors de la construction de ce budget.

Un long travail d'arbitrage a été mené au sein de la commission finances et du bureau communautaire pour élaborer le budget 2019 présenté aujourd'hui.

Il informe l'ensemble des élus que des requêtes ont été déposé au Tribunal Administratif qui de Dijon :

- Une requête au TA par Monsieur Michel DIDIER DIE
- Une requête au TA par Monsieur Gilbert GERMAIN
- Une requête au TA par Monsieur Gilbert GERMAIN.

Dans les trois cas, il s'agit d'un recours pour excès de pouvoir, un recours pour obtenir l'annulation d'un acte. Il explique que ces requêtes auront un coût pour la communauté de communes car il y aura des frais d'avocat. Il ajoute que l'avocat retenu est celui par l'assurance de la communauté de communes, la SMACL.

Concernant le budget, le Président fait part de sa satisfaction, car un consensus semble avoir été trouvé pour proposer un budget réaliste. Il ajoute que cette proposition budgétaire a été validée par l'ensemble des membres du bureau communautaire le 28 mars.

A. Structuration du budget de la Communauté de Commune

La Communauté de Communes des Bertranges est un des 184 EPCI à fiscalité additionnelle (sur 1257 EPCI au niveau national). La grande majorité des EPCI (86%) étant passés à fiscalité professionnelle unique (FPU) lors de la dernière vague de fusion au 1er janvier 2017.

La structuration des budgets des EPCI à FA (fiscalité additionnelle) étant différente de celle des EPCI en FPU, la comparaison de données doit se faire avec les Communautés de Communes de même nature.

L'étude publiée par l'association des Maires de France et la banque postale en 2018 met en évidence une structuration budgétaire qui explique un certain nombre de nos difficultés financières, et notamment en terme de recettes.

En effet, notre Communauté de Communes se situe très en dessous de la moyenne national des Communautés de Communes à FA quant au montant par habitant de recettes fiscales (141 € contre 256€ pour la moyenne nationale). Le chapitre consacré aux recettes fiscale représentant 54% des recettes du budget principal contre 72% pour la moyenne nationale.

Vous en trouverez ci-dessous l'illustration :

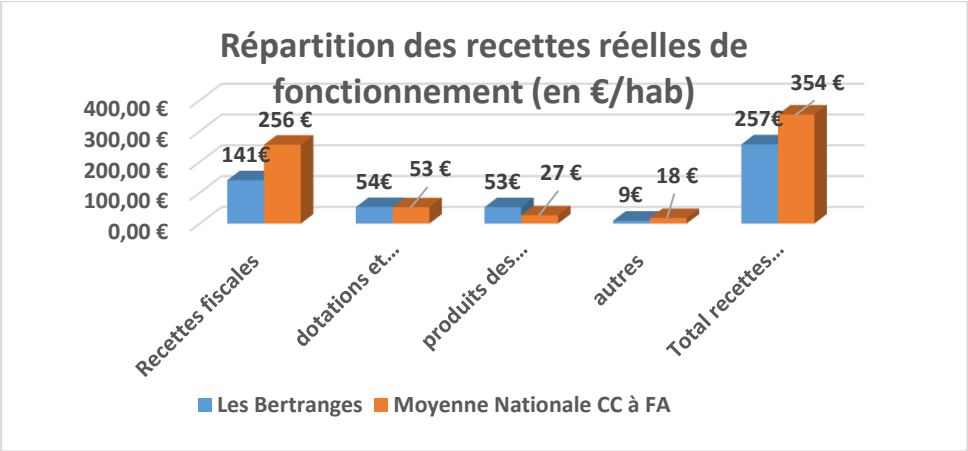

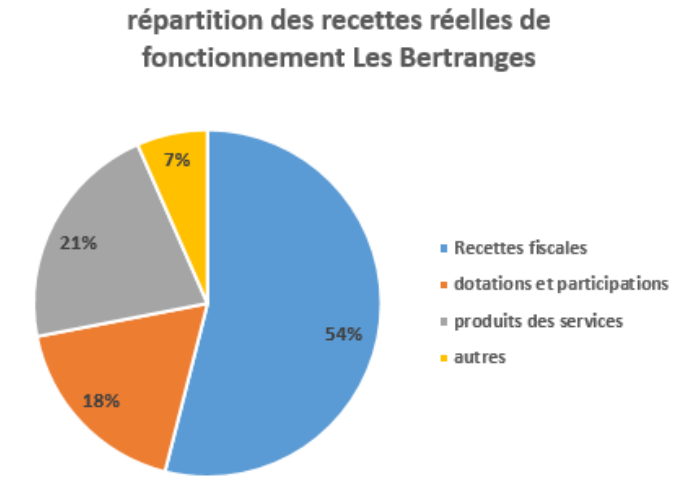

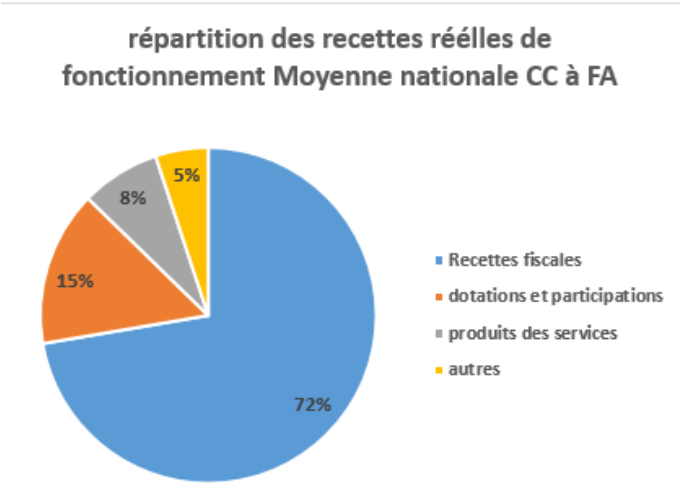

Monsieur le Président explique que la problématique est liée aux recettes. En effet, les recettes fiscales pour la Communauté de communes sont de 54% contre 72% au niveau national.

Monsieur Philippe RONDAT quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Olivier CADIOT.

Cette répartition rend la Communauté de Communes des Bertranges fortement dépendante des autres recettes de fonctionnement, et notamment des dotations.

La DGF bien qu'en augmentation par rapport à 2018 (plafonnée à 10% par an), reste une des plus faibles du Département de la Nièvre :

EPCI	POPULATION DGF	MONTANT DGF 2019
CC LOIRE ALLIER	7 611	415 407€
CA NEVERS	70 807	7 747 285€
CC BAZOIS LOIRE MORVAN	19 792	770 059€
CC TANNAY-BRINON-CORBIGNY	13 364	409 568€
CC AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS	10 230	395 486€
CC LOIRE, NIÈVRE ET BERTRANGES	22 445	221 909€
CC DU NIVERNAIS BOURBONNAIS	6 076	221 045€
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	18 107	402 300€
CC LOIRE, VIGNOBLES ET NOHAIN	29 641	1 178 277€
CC SUD NIVERNAIS	22 940	1 169 497€
CC HAUT NIVERNAIS-VAL D'YONNE	15 347	83 336€

La principale explication de la faible DGF de notre intercommunalité est la faible intégration fiscale. En effet, si la fiscalité intercommunale représente un montant par habitant très inférieur à la moyenne nationale, la fiscalité du bloc communal (Commune + EPCI) est quant à elle supérieure à la moyenne (473€ par habitant, contre 409€ par habitant pour la moyenne départementale). Le coefficient d'intégration fiscale de la Communauté de Communes était de 0.32 en 2018 (chiffre 2019 non connu à ce jour), pour une moyenne nationale de 0.38 (le coefficient allant de 0.20 à 0.70 pour les intercommunalités les plus intégrées fiscalement).

Or, ce faible CIF ne correspond pas aux nombreuses compétences exercées par la communauté de Communes. Plus l'EPCI dispose de compétences transférées, plus son intégration fiscale doit être élevée…ce qui lui ouvre des droits plus importants pour la DGF.

Cela signifie concrètement que les transferts de compétence n'ont pas été accompagnés de transfert de fiscalité.

Les efforts sur la réduction des dépenses de fonctionnement n'auront donc des effets positifs sur le résultat financier de l'EPCI que s'ils sont travaillés de pair avec une réflexion sur l'optimisation des recettes.

Monsieur Bernard DUBRESSON regrette que la seule réponse de l'État est de passer de la fiscalité additionnelle à la Fiscalité Professionnelle Unique.

Monsieur le Président répond que le premier critère de dotation de la DGF est la taux d'intégration fiscale entre les communes et la Communauté de Communes.

Il ajoute que grâce à l'intégration fiscale de 2018, liée à l'augmentation des taux, la DGF 2019 augmente de 10%.

Monsieur Jean Luc DREUMONT souhaite une confirmation de la part de Monsieur la Président concernant la diminution des impôts communaux et la hausse des impôts intercommunaux.

Monsieur le Président confirme que les taux appliqués à La Charité n'ont pas augmenté depuis 2014 et ont même été réduits lors du transfert de la compétence sociale à la CCB.

Monsieur Jacques LEGRAIN prend la parole et ajoute que l'augmentation ne pourra pas dépasser 10%.

Monsieur Jean Pierre CHATEAU répond qu'il convient qu'il y ait des règles claires par rapport au plafonnement. Il faut aussi prendre en considération les collectivités qui perdent en DGF, la baisse est plafonnée à 10%. Ce que souhaite l'Association des Maires de France, c'est un côté régulateur.

B. Equilibre réel du budget

Le budget primitif de la Communauté de Communes doit être voté en équilibre réel.

La définition de l'équilibre du budget est apportée par le CGCT (art 1612-4) qui dispose que *« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »*

Bien que cette règlementation ne définisse pas à elle seule la santé financière de la collectivité, elle en est un indicateur important et surtout un des cas de saisine de la CRC par le préfet dans le cadre de son contrôle budgétaire.

La Communauté de Communes des Bertranges propose un budget primitif en équilibre réel puisqu'il répond aux exigences de l'article L1612-4 du CGCT.

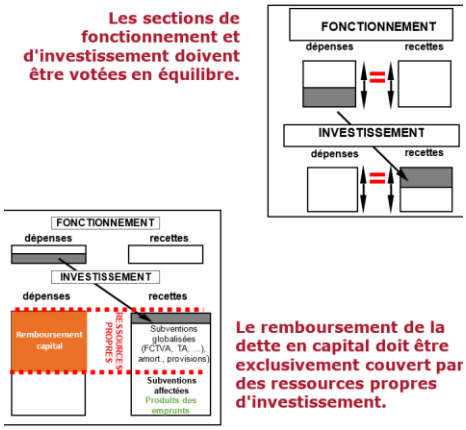

CALCUL DE L'EQUILIBRE REEL	Budget primitif 2019
RESSOURCES PROPRES INTERNES	955 546 €
DEPENSES	520 918 €
AUTOFINANCEMENT (ressources internes - dépenses)	434 628 €
RESSOURCES PROPRES EXTERNES	293 000 €
DEPENSES EN DEDUCTION	0 €
TOTAL DES RESSOURCES POUR EQUILIBRE	727 628 €
Capital de la dette à rembourser	411 625 €
SUREQUILIBRE OU DESEQUILIBRE	316 003 €

Le budget principal présente un suréquilibre de 316 300 €

C. Evolution de la dette

Monsieur le Président présente le graphique ci-après.

La communauté de Communes présente un endettement important, avec un capital restant dû au 1er janvier 2019 de 3 710 320,56 € (tous budgets confondus). La dette représente un ratio de 181€ par habitant, contre 197€ par habitant en 2018. Ce ratio est inférieur à la moyenne nationale des EPCI similaires qui est de 273€ /hab. Néanmoins, le ratio relatif à la capacité de désendettement est lui nettement supérieur à la moyenne (14.7 pour notre EPCI contre 3.8 pour la moyenne nationale). Ce chiffre s'explique par le faible autofinancement dégagé par les recettes de fonctionnement.

La dette actuelle est constituée principalement des emprunts contractés les EPCI préexistants à la fusion. L'annuité 2019 du budget principal s'élève à 482 317,47 € et se répartie comme suit : Voirie : 314 738,64 €, Sport : 25 283,16 €, santé : 53 642,60 €, tourisme : 12 750 € et économie : 67 316,48€.

Les anuités baissent de manière significative à partir de 2021, qui permettrait à la Communauté de Communes d'envisager à nouveau des investissements importants **:**

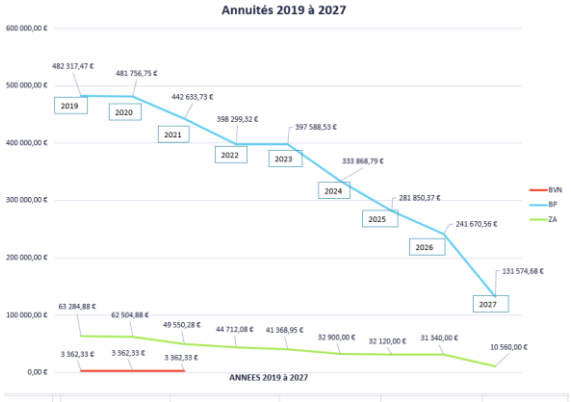

Monsieur Rémi PASQUET fait constater à l'ensemble des conseillers que la dette diminue. D'ici 3 ou 4 ans, la capacité d'emprunt sera reconstituée.

Monsieur Jean Luc DREUMONT souhaite savoir ce que veut dire le terme EPCI similaire.

Madame Loren JAOUEN que ce sont les EPCI à fiscalité additionnelle.

Monsieur Jean Luc DREUMONT demande si les compétences de chaque EPCI doivent être les mêmes.

Monsieur le Président répond les moyennes sont toujours indicatives.

Madame Suzanne GUILLARD quitte la séance et donne pouvoir à Madame Claudine MALKA.

D. Présentation de la section de fonctionnement

a. Les recettes :

Monsieur le Président explique que le budget sera présenté par lui-même et Monsieur Jacques LEGRAIN.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont constituées :

- Du produit des 4 taxes directes additionnelles, du versement du FPIC d'un montant équivalent à 2018 car non connu à ce jour et de la dotation d'intercommunalité d'un montant supérieur à 2018, du produit de la taxe de séjour et de la Taxe GEMAPI :

	2018	BP 2019
taxes foncières et d'habitation	2 520 253,00 €	2 543 408,00 €
Cotisation de la Valeur Ajoutée des Entreprises	59 113,00 €	69 801,00 €
Autres impôts locaux ou assimilés	15 074,00 €	14 000,00 €
Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	185 248,00 €	185 248,00 €
Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00 €	90 000,00 €
Taxes de séjour	18 163,78 €	25 000,00 €
DGF + Dotation de compensation	202 597,00 €	221 909,00 €

- De l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 72 977.54€
- Du remboursement de frais de structures, des frais de personnel, des frais d'élus aux budgets annexes OM, BVN et SPANC pour 540 127€ :

(dont 26.5K€ au BVN + 22.5K€ au SPANC + 490k€ au budget OM)

- Du remboursement des frais de personnel du centre social de la pépinière pour 448 273€
- Du remboursement des frais de personnel mis à disposition de l'Office de Tourisme pour 21 596 €
- Du financement de la CAF et MSA pour le contrat enfance jeunesse pour 550 000€ (en 2018 =404 065.06€),
- Des participations et financements sur charges des personnels permanents à hauteur 95 854 € (ADEME, AELB, Département…) (en 2018 = 74 584€)
- Des aides totales au fonctionnement de la MSAP 16 500€
- De l'aide au poste et remboursement de frais pour les employés du chantier d'insertion de La Charité et CDDI :
    - ASP 30 073€ (en 2018 = 33 461€) refacturation à 3 structures des frais de personnel et frais annexes
    - Fonctionnement du Chantier 14 000€ Aide du département (aide au titre de 2018 = 14 000€)
    - CDDI 113 962€ (Aides ASP + Aides BRSA) (en 2018 = 102 398.18€)

- Du revenu des immeubles (loyers) pour 57 720€ (Loyers Maison de Santé) (en 2018 = 25 647.11€),
- Des recettes de facturation : de l'école de musique à hauteur de 54 000€
- Des produits exceptionnels pour 34 825€ dont 18k€ Remboursement CIGAC

b. Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont constituées :

- Des charges de personnel pour un montant total de 1 682 408€ dont 50 880€ en mises à disposition
- Des charges financières (intérêts de la dette) pour 72 221€
- Du prélèvement au titre du FNGIR à hauteur de 360 701€ (montant identique à 2018)
- Des charges à caractère général (chapitre 011) pour 479 775€ comprenant entre autres :
    - les dépenses d'eau, d'électricité, de fournitures …. 85 705€
    - des prestations de services, locations, maintenance, assurances … pour 218 854€
    - des cotisations pour 31 940€
    - les taxes foncières et autres impôts locaux 20 270€

- Des indemnités et remboursement de frais pour les élus à hauteur de 97 650€
- Des subventions 2019 de fonctionnement réparties comme suit :

Détail des subventions inscrites au BP 2019	
Totaux des comptes 6574 et 657362	
SPORT	37 500,00 €
CULTURE	70 500,00 €
ACTION SOCIALE	798 062,00 €
TOURISME	220 000,00 €
EMPLOI	9 000,00 €
TOTAL	**1 135 062,00 €**

- Des contributions pour 997 940€ dont 550 000€ de reversement du contrat enfance-jeunesse (CAF) et dont 270 956€ à RESO
- Des charges exceptionnelles à hauteur de 35 989€ au BP 2019 dont notamment :

  - 10 080€ pour couvrir des dépenses de 2015-2016 non honorées (RESO location instruments)

  - 10 400€ pour une subvention à la Fédération de Pêche dans le cadre de la GEMAPI

Madame Annie VAILLANT souhaite savoir à quoi correspond l'augmentation des charges de la gestion courante.

Monsieur le Président que le chapitre 65 correspond au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF qui est à la fois en dépense et en recette.

Monsieur Jean Luc DREUMONT demande si la taxe GEMAPI apparaît sur la feuille d'imposition.

Monsieur le Président répond qu'elle apparaîtra dans une colonne spécifique sur l'année 2019.

Monsieur Jacques LEGRAIN explique que la commission finances est partie sur le principe qu'on ne fera pas plus que l'État a fait jusqu'à présent. Il précise qu'une rencontre avec la DDT est prévue la semaine suivant le conseil communautaire. Il ajoute aussi que la taxe GEMAPI a été votée en septembre 2019 pour l'année suivante.

Monsieur Gérard VOISINE précise qu'une compétence est transférée sans moyen supplémentaire et l'État conseille vivement de mettre en place la Taxe, c'est un nouvel impôt local. Aucun état des lieux n'a par ailleurs été fait par l'État avant le transfert.

Monsieur Bernard DUBREESON explique qu'une réunion est prévue le 16 mai à LA CHARITÉ SUR LOIRE pour parler de l'avenir du SINALA et savoir comment les communautés de communes souhaitent être représentées.

Monsieur Jacques LEGRAIN ajoute qu'il convient de clarifier le rôle de SINALA et des EPCI. Toutes les questions seront posées et cela sera soumis au conseil communautaire.

E. Les investissements et leur financement

Monsieur Jacques LEGRAIN procède à la présentation des investissements et de leur financement.

Il ajoute que c'est le travail de la commission Finances et qu'il a été validé par le bureau du 28 Mars dernier.

Il explique qu'en 2018, beaucoup trop d'investissements ont été prévus et il a été décidé de faire des investissements pluriannuels. La commission Finances a donc décidé de privilégié les investissements qui bénéficieront des subventions, ceux dont les engagements ont déjà commencé.

Après avis de la Commission de finances qui s'est réunie à plusieurs reprises et arbitrage du bureau communautaire, les inscriptions proposées en investissement par politique sont les suivantes :

	BP 2019					
	BP 2019 incluant les RAR		dont RAR		Investissements non retenus en 2019 qui seront à étudier en 2020 Liste non exhaustive	
Développement Economique						
	Dépenses	**Recettes**	*Dépenses*	*Recettes*	**Dépenses**	**Recettes**
FONDS DE SOUTIEN	15 000,00 €				25 000,00 €	
PARTS SOCIALES AER	5 000,00 €		*5 000,00 €*			
ZA PREMERY	74 400,00 €	24 100,00 €	*16 414,80 €*	*0,00 €*	42 942,00 €	21 914,50 €
VIREMENT BUDGET ZA	83 226,21 €					
SITE EPEDA	352 399,00 €	125 803,00 €	*13 200,00 €*	*0,00 €*		
ZA LA CHARITE	132 850,00 €	148 008,12 €		*81 660,62 €*	265 650,00 €	132 023,59 €
ZA GUERIGNY	2 690,40 €		*2 690,40 €*		20 000,00 €	
emprunt		260 000,00 €				
	665 565,61 €	**557 911,12 €**	*37 305,20 €*	*81 660,62 €*	**353 592,00 €**	**153 938,09 €**
Transition Energétique / biodiversité / Aménagement du Territoire						
	Dépenses	**Recettes**	*Dépenses*	*Recettes*	**Dépenses**	**Recettes**
CHALEUR FATALE	23 520,00 €	15 680,00 €	*23 520,00 €*	*15 680,00 €*		
DRIVE RURAL	24 000,00 €	27 971,74 €		*11 971,74 €*		
FERME MARAICHERE	6 376,73 €	59 520,66 €	*6 376,73 €*	*59 520,66 €*		
		37 000,00 €				
PARC ELECTRIQUE	91 576,94 €	60 613,97 €	*91 576,94 €*	*60 613,97 €*		
PLAN CLIMAT ENERGIE	53 825,50 €	22 019,43 €	*5 962,50 €*	*7 660,43 €*		
RENOVATION ENERGETIQUE BAT		35 206,14 €	*0,00 €*	*35 206,14 €*		
Peupleraie de DOMPIERRE	31 120,00 €	16 338,00 €				
	230 419,17 €	**274 349,94 €**	*127 436,17 €*	*190 652,94 €*	**0,00 €**	**0,00 €**
Administration Générale						
	Dépenses	**Recettes**	*Dépenses*	*Recettes*	**Dépenses**	**Recettes**
EQUIPEMENT INFORMATIQUE		2 393,65 €		*2 393,65 €*		
EQUIPEMENT MOBILIER	1 200,00 €	1 000,00 €				
EXTENSION DES LOCAUX	357 357,34 €	229 500,00 €	*24 526,34 €*	*18 309,31 €*		
	358 557,34 €	**232 893,65 €**	*24 526,34 €*	*20 702,96 €*	**0,00 €**	**0,00 €**
Numérique						
	Dépenses	**Recettes**	*Dépenses*	*Recettes*	**Dépenses**	**Recettes**
MONTEE EN DEBIT LA CHAPELLE MONT	83 200,00 €	52 000,00 €	*83 200,00 €*	*52 000,00 €*		
MONTEE EN DEBIT NIEVRE NUMERIQUE	25 810,00 €					
emprunt		52 000,00 €				
	109 010,00 €	**104 000,00 €**	*83 200,00 €*	*52 000,00 €*	**0,00 €**	**0,00 €**
Voirie / Place Sionville						
	Dépenses	**Recettes**	*Dépenses*	*Recettes*	**Dépenses**	**Recettes**
TRAVAUX VOIRIE	403 770,66 €	210 981,00 €	*103 770,66 €*	*120 981,00 €*	572 000,00 €	
emprunt		125 000,00 €				
FONDS DE CONCOURS DE GUERIGNY	12 934,00 €		*12 934,00 €*			
	416 704,66 €	**335 981,00 €**	*116 704,66 €*	*120 981,00 €*	**572 000,00 €**	**0,00 €**
Installations sportives						
	Dépenses	**Recettes**	*Dépenses*	*Recettes*	**Dépenses**	**Recettes**
COMPRESSEUR PISTE BMX	642,00 €		*642,00 €*			
INSTALLATIONS SPORTIVES (DOJO+BMX)	5 000,00 €				5 000,00 €	
	5 642,00 €	**0,00 €**	*642,00 €*	*0,00 €*	**5 000,00 €**	**0,00 €**
Tourisme						
	Dépenses	**Recettes**	*Dépenses*	*Recettes*	**Dépenses**	**Recettes**
Station Bertranges	20 000,00 €	13 334,00 €			20 000,00 €	13 333,00 €
Etude itinérances et étude signalétique					49 200,00 €	18 900,00 €
Logiciel taxe de séjour	3 000,00 €					
Portail Web	4 335,30 €		*4 335,30 €*			
Mon village ma pépite	18 000,00 €	12 000,00 €				
Valorisation du Rond de la réserve	30 000,00 €	20 000,00 €				
Travaux Itinérance	15 000,00 €	10 000,00 €				
	90 335,30 €	**55 334,00 €**	*4 335,30 €*	*0,00 €*	**69 200,00 €**	**32 233,00 €**
Santé						
	Dépenses	**Recettes**	*Dépenses*	*Recettes*	**Dépenses**	**Recettes**
MO MDS La Charité	13 406,44 €	166 664,87 €	*6 926,12 €*	*166 664,87 €*		
Travaux Maison de santé LA CHARITE	80 310,60 €		*60 300,60 €*			
Travaux en Régie / MDS	2 100,00 €					
MDS de Prémery	4 925,91 €		*4 925,91 €*	*0,00 €*		
	100 742,95 €	**166 664,87 €**	*72 352,63 €*	*166 664,87 €*	**0,00 €**	**0,00 €**
	1 976 977,03 €	**1 727 134,58 €**	*466 502,30 €*	*632 662,39 €*	**999 792,00 €**	**186 171,09 €**
	dont emprunt	*437 000 €*				

Madame Annie VAILLANT demande des informations concernant les 25 000 € du fonds de soutien.

Monsieur le Président répond que les deux colonnes en jaunes ne sont pas soumises au vote. Ce n'est qu'à titre indicatif pour l'année prochaine.

Monsieur Gérard VOISINE ajoute que 7 dossiers sont déjà en instance et qu'il y aura d'autres demandes. C'est une perspective.

Madame Annie VAILLANT demande des précisions concernant les 42 942€ inscrit en 2020 sur la ZA de Prémery. Elle demande si ce sont des travaux reportés.

Monsieur Jacques LEGRAIN ajoute que ce ne sont que des prévisions de travaux mais qu'un arbitrage a conduit à les reporter l'an prochain.

Monsieur Gérard VOISINE explique qu'il est prévu de débloquer les aides Régionales notamment pour les hébergements touristiques. Il y aura des perspectives de recettes. Le fonds de soutien pourra s'élargir dans les années à venir au domaine touristique.

Monsieur le Président ajoute que des aides importantes de la Région sont à solliciter sur le développement économique.

Monsieur Jacques LEGRAIN reprend la présentation.

Madame Annie VALLANT demande ce qu'est le Drive Rural.

Monsieur Jacques LEGRAIN répond que c'est un projet de livraison alimentaire et autres pour les personnes qui n'ont pas de moyen de mobilité. Il sera porté par l'EBE à PRÉMERY. Concernant la Chaleur fatale, c'est une réflexion sur « comment » récupérer la chaleur également sur le secteur de PRÉMERY.

Monsieur le Président explique qu'il y a également un projet de méthanisation porté par le SIEEEN qui nécessitera un engagement de la Communauté de Communes.

Madame Huguette JUDAS demande s'il est possible que le Drive Rural soit modifié en termes de dénomination, la terminologie n'étant pas idéale.

Monsieur Jean Pierre CHATEAU confirme et souhaite aussi que la langue française soit privilégiée. Il ajoute concernant l'engagement auprès du SIEEEN qu'il serait intéressant de visiter des usines existantes afin de voir les différents fonctionnements et de rester vigilant avec certains investisseurs.

Monsieur le Président répond que nous ne sommes pas encore sur la phase d'engagement. Cela sera uniquement en phase d'étude.

Monsieur Gérard VOISINE souhaite ajouter que pour ce type de projet, un contrôle est effectué par l'ADEME.

Monsieur le Président ajoute à son tour que les élus resteront vigilants.

Monsieur Jacques LEGRAIN aborde le point du Plan Climat Énergie.

Monsieur Rémi PASQUET informe les membres que ce sujet sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire.

Il présente le compte-rendu de la réunion tenue ce jour en Préfecture sur le Numérique (déploiement de la fibre optique). NIEVRE Numérique avait le projet de développer 45 000 lignes sur le département. L'objectif maintenant est d'ajouter 23 000 lignes.

Aujourd'hui et compte tenu des offres qui sont faites, la question se pose pour l'offre complémentaire.

Monsieur le Président ajoute que depuis quelques temps, des opérateurs proposent leurs services afin de conquérir des nouveaux clients. Il donne en exemple l'opérateur Orange implanté sur l'Agglomération de NEVERS. Il propose donc de démarrer ce projet en 2020 et poursuivre en 2021.

Madame Caroline DEVEAUX explique que Nièvre Numérique ne propose pas de fournisseur d'accès. C'est important car sans fournisseur la fibre optique ne sera pas opérationnelle.

Monsieur le Président propose que ce débat soit poursuivi lors d'un prochain conseil communautaire.

Monsieur Jean Luc DREUMONT rajoute qu'il faut un retour sur l'investissement.

Monsieur Jacques LEGRAIN poursuit la présentation du tableau des investissements.

Madame Annie VAILLANT demande ce qu'est Mon Village Ma Pépite.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'un programme d'aménagement des cœurs de bourgs avec un accompagnement de la Communauté de Communes. L'objet est la valorisation de ces villages afin de les inscrire dans des parcours ou des circuits touristiques. Cela sera fait en plusieurs étapes. L'année prochaine sera consacrée aux études.

Monsieur Jean Pierre CHATEAU prend la parole et souhaite faire un commentaire général sur le budget.

Il explique qu'en section de fonctionnement il y a une très grande fragilité et constate un manque de recettes. Il explique que les charges sont trop importantes. Il demande à ce que toutes les mises à disposition soient supprimées.

Sur l'investissement, il rappelle que les inscriptions en recettes du chapitre 024 doivent être réelles. Il s'agit d'un point d'alerte.
Il ajoute que la Communauté de Communes n'a pas la capacité de faire des travaux sur les bâtiments et devrait se concentrer sur le développement économique.

Monsieur le Président rappelle à Monsieur Jean Pierre CHATEAU qu'il est membre de la commission Finances et du bureau et qu'il a donc participé aux travaux préparatoires et aux arbitrages. Il ajoute que la Commission Finances a travaillé sur ce budget et qu'il a été validé par le Bureau communautaire à l'unanimité.

Monsieur le Président demande s'il y d'autres questions et propose de passer au vote.

Monsieur Jean Pierre CHATEAU demande un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des conseillers s'ils souhaitent un vote à bulletin secret.
7 membres suivent la proposition de Monsieur CHATEAU. La majorité du tiers des membres présents n'étant pas acquise, le vote aura lieu à main levée.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	45	44	1	7	0

La vue globale par chapitre est la suivante :

Section de fonctionnement
BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	BP 2018 Cumulé	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	549 858,00 €	460 343,62 €	479 775,00 €
012	Charges de personnel	1 770 889,00 €	1 705 055,72 €	1 682 408,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 113 385,00 €	1 968 730,11 €	2 296 525,00 €
66	Charges financières	75 591,00 €	75 590,50 €	72 221,00 €
67	Charges exceptionnelles	50 290,00 €	37 281,81 €	35 989,00 €
014	Atténuation de produits	361 201,00 €	360 701,00 €	360 701,00 €
		4 921 214,00 €	*4 607 702,76 €*	*4 927 619,00 €*
042	Opération d'ordre entre sections (dotations aux amortissements)	*158 411,00 €*	158 298,17 €	138 483,00 €
023	Virement à la section d'investissement	*201 719,63 €*	0,00 €	303 254,54 €
		5 281 344,63 €	*4 766 000,93 €*	*5 369 356,54 €*
	RECETTES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
70	Produits des services	*1 131 133,45 €*	1 113 089,80 €	1 109 434,00 €
73	Impôts et taxes	*2 766 743,00 €*	2 797 851,78 €	2 927 457,00 €
74	Dotations et participations	*1 040 386,20 €*	933 960,89 €	1 138 742,00 €
75	Autres produits de gestion courante	*38 120,00 €*	26 533,60 €	81 664,00 €
76	Produits financiers	*0,00 €*	375,00 €	
77	Produits exceptionnels	*38 400,00 €*	61 727,38 €	27 715,00 €
013	Atténuation de charges	*400,00 €*	1 003,00 €	2 157,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	239 811,98 €	239 811,98 €	72 977,54 €
		5 254 994,63 €	*5 174 353,43 €*	*5 360 146,54 €*
042	Opérations d'ordre entre sections (Amortissements des subventions)	*26 350,00 €*	12 273,65 €	9 210,00 €
		5 281 344,63 €	5 186 627,08 €	5 369 356,54 €

Section d'investissement
BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	BP 2018 Cumulé	CA 2018	BP 2019	Dont RAR
001	Solde d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	513 808,70 €	
13	Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €		
2	Dépenses d'équipement	2 641 791,74 €	1 690 083,30 €	1 961 878,03 €	*461 502,30 €*
	dont études (20)	*287 516,34 €*	86 051,05 €	215 912,58 €	*78 470,26 €*
	dont subventions versées (204)	*208 878,44 €*	31 581,01 €	220 170,21 €	*96 134,00 €*
	dont immobilisations corporelles (21)	*326 314,25 €*	208 877,60 €	401 410,34 €	*94 909,34 €*
	dont immobilisation en cours (23)	*1 819 082,71 €*	1 363 573,64 €	1 124 384,90 €	*191 988,70 €*
16	Remboursement capital des emprunts	*649 806,00 €*	649 805,34 €	411 625,00 €	
266	Achat de parts sociales	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	*5 000,00 €*
		3 296 597,74 €	2 339 888,64 €	2 892 311,73 €	*466 502,30 €*
040	Amortissements des subventions	26 350,00 €	12 273,65 €	9 210,00 €	
041	Opérations patrimoniales			7 999,00 €	
		3 322 947,74 €	2 352 162,29 €	2 909 520,73 €	*466 502,30 €*
	RECETTES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**	**Dont RAR**
001	Solde d'investissement reporté	117 885,11 €	117 885,11 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	415 675,00 €	192 576,00 €	293 000,00 €	
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	510 150,96 €	510 150,96 €	347 648,61 €	
13	Subventions d'investissement	1 540 606,04 €	479 443,35 €	1 282 135,58 €	*632 662,39 €*
16	Emprunt	380 000,00 €	380 000,00 €	437 000,00 €	
23	immobilisation en cours				
		2 964 317,11 €	1 680 055,42 €	2 359 784,19 €	*632 662,39 €*
040	Opération d'ordre entre sections (dotations aux amortissements)	156 911,00 €	158 298,17 €	138 483,00 €	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	7 999,00 €	
024	Produits de cessions	-1 500,00 €	0,00 €	100 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionneme	201 719,63 €	0,00 €	303 254,54 €	
		3 322 947,74 €	1 838 353,59 €	2 909 520,73 €	*632 662,39 €*

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

Article 1 : **D'adopter le budget primitif 2019 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

- **Section de fonctionnement : 5 369 356.54€**
- **Section d'investissement : 2 909 520.73€**

Article 2 : **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

16. Budget primitif 2019 - Budget annexe ordures ménagères

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe des ordures ménagères.

A.Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 – Produit des services : Le prévisionnel pour ce chapitre atteint 90 568.10€ dont la majeure partie provient de la revente de matières auprès des différents organismes partenaires. Ce chapitre enregistre également les recettes collectées lors des apports en déchèterie de la part des professionnels.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : Ce chapitre, qui enregistre uniquement le produit de la TEOM, s'élève 1 846 634€ pour 2019 pour un taux cible à 9,90 %.

Chapitre 74 – Dotations et participations : Il est prévu une recette totale de **201 300 €** pour ce chapitre en 2018, dont 150 300 € provenant des soutiens des éco organismes (Citéo, éco mobiliers, OCAD3E…), 34 000 € de la part de l'ADEME au titre des actions de prévention et de communication (poste agent de prévention).
Avec le résultat de fonctionnement reporté de **66 250,90 €** et l'amortissement des subventions de **672€,** le total des recettes de fonctionnement atteint **2 210 476€**

B. Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : Ce chapitre, qui s'élève à 794822€ au BP 2019. Les principaux postes de dépenses sont : les contrats de prestation de services (533 100,00€) notamment pour le traitement des ordures ménagères, les enlèvements en déchèterie et la collecte des points d'apport volontaire et le transport. Les achats de fournitures atteignent 87 285€, dont le poste le plus important est le carburant 52 950€.

Chapitre 012 - Charges de personnel : Il est proposé d'inscrire **453 073,00 €** en 2019 pour les charges de personnel.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Ce chapitre atteint **874 862 €** (cotisation au SYCTEVOM).
Aux dépenses réelles de fonctionnement s'ajoute la dotation aux amortissements de **87 719,00 €**
La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et en recettes à **2 210 476€**

C. Les investissements et leur financement

Il est proposé d'inscrire **102 809,64 €** au budget d'investissement dont **19 693 €** pour le remplacement du véhicule tractant le broyeur des végétaux si cela le nécessite, **15 789 €** pour le premier versement au capital social de la Société Public Local pour la création du Centre de tri interdépartemental (le deuxième et dernier versement s'effectuera en 2020 à hauteur de 15 789 €), **13 500 €** d'acquisition de terrains pour une éventuelle extension de la déchèterie intercommunale, **13 060 €** pour l'achat de conteneurs pour les déchets ménagers et **10 362,64 €** pour l'acquisition de GPS et la dématérialisation du service déchet ménager.

Du côté des recettes, outre l'excédent d'investissement reporté (**140 045,31€**), il est proposé d'inscrire **5 300 €** au titre du FCTVA et **16 828 €** de subventions. Il faut également ajouter les **87 719,00 €** de dotation aux amortissements (opération d'ordre).

La section d'investissement est en **suréquilibre** avec des dépenses à **102 809,64 €** et des recettes à **251 080,31€.**

Madame Isabelle CASSAR demande à quoi correspond le montant inscrit en parts sociales.

Monsieur le Président répond que cela correspond à la plateforme de tri interrégionale qui sera construite à Bourges qui sera constituée sous la forme d'une SPL à laquelle la Communauté de Communes doit adhérer et participer au capital social.

Monsieur Alexandre TUCOU ajoute que la loi impose l'extension des consignes de tri. Ceci permettra donc une économie de dépenses. Cette somme correspond au capital social pour le démarrage.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

La vue globale par chapitre est la suivante :

	Section de fonctionnement BUDGET OM				
	DEPENSES	BP 2018 Cumulé	CA 2018	BP 2019	dont RAR
011	Charges à caractère général	812 758,71 €	802 590,54 €	794 822,00 €	
012	Charges de personnel	471 583,00 €	440 836,63 €	453 073,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	885 304,00 €	857 386,38 €	874 862,00 €	
		2 169 645,71 €	2 100 813,55 €	2 122 757,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	91 134,00 €	89 231,19 €	87 719,00 €	
+	Virement à la section d'investissement	0,00 €			
		2 260 779,71 €	2 190 044,74 €	2 210 476,00 €	0,00 €
	RECETTES	BP 2018 Cumulé	CA 2018	BP 2019	dont RAR
70	Produits des services	75 200,00 €	90 591,42 €	90 568,10 €	
73	Impôts et taxes	1 855 783,00 €	1 855 350,00 €	1 846 634,00 €	
74	Dotations et participations	204 100,00 €	178 001,82 €	201 300,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	1 204,00 €	7 858,68 €	4 851,00 €	
77	Produits exceptionnels	873,00 €	874,01 €	200,00 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté	122 947,71 €	122 947,71 €	66 250,90 €	
		2 260 107,71 €	2 255 623,64 €	2 209 804,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	672,00 €	672,00 €	672,00 €	
		2 260 779,71 €	2 256 295,64 €	2 210 476,00 €	0,00 €

Section d'investissement BUDGET OM					
	DEPENSES	BP 2018 Cumulé	CA 2018	BP 2019	dont RAR
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00 €	26 508,00 €	28 545,00 €	2 340,00 €
	203 Frais d'études et d'insertion				
21	Immobilisations corporelles	107 961,26 €	9 542,14 €	56 615,64 €	10 382,64 €
	2111 Terrains	58 800,00 €	0,00 €	13 500,00 €	
	2158 Matériel et outillage technique	25 900,00 €	6 580,30 €	10 362,64 €	722,64 €
	2181 installations générales	0,00 €	1 353,84 €		
	2182 Matériel de transport	19 693,26 €	0,00 €	19 693,00 €	
	2183 Matériel de bureau et informatique	1 968,00 €	1 608,00 €		
	2188 Autres immobilisations corporelles	1 600,00 €	0,00 €	13 060,00 €	9 660,00 €
266	Parts sociales			15 789,00 €	
020	Dépenses imprévues	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
		196 461,26 €	**36 050,14 €**	**100 949,64 €**	12 722,64 €
040	Opérations d'ordre entre sections	672,00 €	672,00 €	672,00 €	
041	Opérations patrimoniales			1 188,00 €	
		197 133,26 €	**36 722,14 €**	**102 809,64 €**	**0,00 €**
	RECETTES	BP 2018 Cumulé	CA 2018	BP 2019	dont RAR
001	Solde d'investissement reporté	85 648,26 €	85 648,26 €	140 045,31 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 044,00 €	1 888,00 €	5 300,00 €	
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	0,00 €	0,00 €		
13	Subventions d'investissement	14 680,00 €	0,00 €	16 828,00 €	16 828,00 €
024	Produits de cession	4 627,00 €	0,00 €		
		105 999,26 €	**87 536,26 €**	**162 173,31 €**	16 828,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	91 134,00 €	89 231,19 €	87 719,00 €	
041	Opérations patrimoniales			1 188,00 €	
+	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00 €			
		197 133,26 €	**176 767,45 €**	**251 080,31 €**	16 828,00 €

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 : **D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe ordures ménagères qui**
- s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 2 210 476 €.
- présente un suréquilibre de la section d'investissement à 102 809,64 € en dépenses et 251 080,31 € en recettes.

Article 2 : **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

16. Budget primitif 2019 - Budget annexe SPANC

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2019 du Budget annexe SPANC.

A. Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 – Produit des services : Le prévisionnel pour ce chapitre atteint **11 210 €** qui vient des redevances des contrôles d'assainissement neuf et dans le cadre des ventes immobilières.

Avec le résultat de fonctionnement reporté de **18 393,03 €,** le total des recettes de fonctionnement atteint **29 603,03 €.**

B. Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : Ce chapitre s'élève à **9 203,03 €** au BP 2019. Les principaux postes de dépenses sont les remboursements de frais (2 609 €), l'entretien du véhicule (2 500 €) le carburant (2 000 €) et l'assurance (1 010 €)

Chapitre 012 - Charges de personnel : Il est proposé d'inscrire **20 000 €** en 2019 pour les charges de personnel.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Ce chapitre atteint **100 €** (créances admises en non-valeur).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Ce chapitre atteint **300 €** (titres annulés).

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et en recettes à **29 603,03 €.**

C. Les investissements et leur financement

Il est proposé d'inscrire **15 000,00** € de dépenses d'investissement pour l'achat éventuel d'un véhicule.

Du côté des recettes, outre l'excédent d'investissement reporté (18 123,81 €), il est proposé d'inscrire 2 400 € au titre du FCTVA).

Monsieur le Président propose ce budget et rappelle qu'il conviendra de faire un choix entre l'embauche d'un agent ou d'une prestation de service afin d'étendre le service des contrôles d'assainissement sur la totalité du territoire.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

La présentation globale par chapitre est la suivante :

	Section de fonctionnement BUDGET SPANC			
	DEPENSES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
011	Charges à caractère général	23 417,63 €	4 440,60 €	9 203,03 €
012	Charges de personnel	6 000,00 €	6 000,00 €	20 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	400,00 €	393,00 €	100,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	0,00 €	300,00 €
		30 117,63 €	**10 833,60 €**	**29 603,03 €**
042	Opérations d'ordre entre sections			
+	Virement à la section d'investissement			
		30 117,63 €	**10 833,60 €**	**29 603,03 €**
	RECETTES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
70	Produits des services	13 500,00 €	11 400,00 €	11 210,00 €
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	1 500,00 €	2 589,00 €	
75	Autres produits de gestion courante			
77	Produits exceptionnels		120,00 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 971,63 €	13 971,63 €	18 393,03 €
		28 971,63 €	**28 080,63 €**	**29 603,03 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	1 146,00 €	1 146,00 €	
		30 117,63 €	**29 226,63 €**	**29 603,03 €**

Section d'investissement BUDGET SPANC				
	DEPENSES	BP 2018 Cumulé	CA 2018	BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €		
21	Immoilisations corporelles	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
458	Compte de tiers - Entretien ANC	0,00 €		
020	Dépenses imprévues			
		15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 146,00 €	1 146,00 €	
		16 146,00	1 146,00	15 000,00
	RECETTES	BP 2018 Cumulé	CA 2018	BP 2019
001	Solde d'investissement reporté	19 269,81 €	19 269,81 €	18 123,81 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 400,00 €	0,00 €	2 400,00 €
1068	Excédent de fonct. Capitalisés			
458	Compte de tiers - Entretien ANC	0,00 €		
024	Produit de cession			
		21 669,81 €	19 269,81 €	20 523,81 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €		
+	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00 €		
		21 669,81 €	19 269,81 €	20 523,81 €

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 : **D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe SPANC qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement : 29 603.03 €**
Qui présente un suréquilibre en section d'investissement : 15 000€ de dépenses et 20 523.81€ de Recettes

Article 2 : **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

17. Budget primitif 2019 - Budget annexe ZA

Monsieur Gérard VOISINE présente le budget primitif 2019 du budget annexe ZA.

Monsieur Jean Luc DREUMONT demande si des extensions de Zones d'Activités sont envisagées.

Monsieur le Président répond qu'il y a des projets d'aménagement mais pas d'extensions. Un projet de vente ou de location est également à prévoir. L'aménagement des zones sera réalisé en fonction des besoins.

Monsieur Gérard VOISINE reprend le point et propose de voter.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

Budget primitif 2019 : budget annexe ZA

La présentation globale par chapitre est la suivante :

Section de fonctionnement BUDGET ZA				
	DEPENSES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
011	Charges à caractère général	22 356,00	20 684,72	22 320,00
012	Charges de personnel	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	500,00	500,00	
66	Charges financières	8 436,38	8 436,31	7 244,97
		31 292,38	**29 621,03**	**29 564,97**
042	Opérations d'ordre entre sections	55 275,00	55 273,77	55 275,00
023	Virement à la section d'investissement	26 610,62	0,00	10 860,03
		113 178,00	**84 894,80**	**95 700,00**
	RECETTES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
70	Produits des services	15 334,00	15 436,00	12 870,00
73	Impôts et taxes	0,00		
74	Dotations et participations	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	92 224,00	92 224,80	76 210,00
77	Produits exceptionnels			
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00		0,00
		107 558,00	**107 660,80**	**89 080,00**
042	Opérations d'ordre entre sections	5 620,00	5 620,00	6 620,00
		113 178,00	**113 280,80**	**95 700,00**

Section d'investissement BUDGET ZA				
	DEPENSES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
001	Solde d'investissement reporté	155 229,94	155 229,94	145 600,24
16	Emprunts et dettes assimilées	55 120,00	55 119,95	55 527,00
20	Immobilisations incorporelles			249 000,00
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues			
		210 349,94	**210 349,89**	**450 127,24**
040	Opérations d'ordre entre sections	5 620,00	5 620,00	6 620,00
		215 969,94	**215 969,89**	**456 747,24**
	RECETTES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
001	Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	6 109,88	6 109,88	28 386,00
13	Subventions d'investissement	85 974,44	8 986,00	83 226,21
23	Immobilisations en cours			249 000,00
024	Produits de cession	42 000,00	0,00	30 000,00
		134 084,32	**15 095,88**	**390 612,21**
040	Opérations d'ordre entre sections	55 275,00	55 273,77	55 275,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	26 610,62		10 860,03
		215 969,94	**70 369,65**	**456 747,24**

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 : **D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe ZA qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

- **Section de fonctionnement : 95 700€**
- **Section d'investissement : 456 747.24€**

Article 2 : **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

18. Budget primitif 2019 - Budget Bassin Versant des Nièvres

Monsieur Jacques LEGRAIN reprend la parole afin de présenter le budget Bassin Versant des Nièvres.

A. Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 – Dotations et participations :
Il est prévu une recette totale de **557 631 €** pour ce chapitre en 2019, dont 328 506 € de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 96 992 € de la Région Bourgogne Franche-Comté et 132 133 € correspondant à la cotisation des EPCI adhérents.
Avec le résultat de fonctionnement reporté de **245 182,14 €,** le total des recettes de fonctionnement atteint **802 813,14 €.**

B. Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : Ce chapitre, qui s'élève à **528 873 €** au BP 2019. Les principaux postes de dépenses sont la restauration de la ripisylve, la mise en défend des berges avec la pose de clôture et l'aménagement d'abreuvoir et la restauration du lit mineur et ses habitat (579 788 €), l'étude hydraulique sur la Nièvre aval urbaine et le suivi de l'état écologique des cours d'eau (71 581 €) l'animation, la communication, la promotion auprès du grand public, des scolaires, panneaux pédagogiques (54 004 €), et la sensibilisation sur le zérophyto (6 500 €)

Chapitre 012 - Charges de personnel : Il est proposé d'inscrire **84 750 €** en 2019 pour les charges de personnel de l'animateur et de la technicienne rivière.

Chapitre 42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : chapitre atteint **3 740 €** (amortissement véhicules, mobilier).

Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : Ce chapitre atteint **1850€** (licence et Pack SIEEEN).

Chapitre 66 – Charges financières : Ce chapitre atteint **100 €** (intérêt de l'emprunt suite à l'achat du véhicule).

Les investissements et leur financement
Il est proposé d'inscrire en dépense d'investissement **3 260 €** correspondant au remboursement d'emprunt du véhicule et en recette **3 740,00 €** de dotation aux amortissement (opération d'ordre) et **3 851,00 €** de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La section d'investissement est en suréquilibre en recette de **4 331,00 €.**

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

La présentation globale par chapitre est la suivante :

Section de fonctionnement BUDGET BVN				
	DEPENSES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
011	Charges à caractère général	717 385,80 €	217 363,07 €	528 873,00 €
012	Charges de personnel	84 963,00 €	65 602,36 €	84 750,00 €
022	Dépenses imprévues	56 204,00 €	0,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	400,00 €	66,00 €	1 850,00 €
66	Charges financières	168,00 €	166,11 €	100,00 €
		859 120,80 €	**283 197,54 €**	**615 573,00 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	6 424,00 €	6 423,76 €	3 740,00 €
+	Virement à la section d'investissement	0,00 €		
		865 544,80 €	**289 621,30 €**	**619 313,00 €**
	RECETTES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
70	Produits des services	0,00 €	208,00 €	
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	
74	Dotations et participations	796 316,00 €	465 094,85 €	557 631,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels		271,79 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté	69 228,80 €	69 228,80 €	245 182,14 €
		865 544,80 €	**534 803,44 €**	**802 813,14 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €		
		865 544,80 €	**534 803,44 €**	**802 813,14 €**

Section d'investissement BUDGET BVN				
	DEPENSES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**BP 2019**
001	Solde d'investissement reporté	0,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	3 224,00 €	3 223,47 €	3 260,00 €
20	Immo incorporelles			
	203 Frais d'études et d'insertion			
21	Immo corporelles	700,00 €	0,00 €	
	2158 Matériel et outillage technique			
	2183 Matériel de bureau et informatique			
	2184 Mobilier	*700,00 €*		
020	Dépenses imprévues	0,00 €		
		3 924,00 €	**3 223,47 €**	**3 260,00 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €		
		3 924,00 €	**3 223,47 €**	**3 260,00 €**
	RECETTES	**BP 2018 Cumulé**	**CA 2018**	**0,00**
001	Solde d'investissement reporté	15 137,41 €	15 137,41 €	18 337,70 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €		
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	0,00 €		
13	Subventions d'investissement	7 824,30 €	0,00 €	3 851,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		
21	Immo corporelles			
23	Immo en cours			
		22 961,71 €	**15 137,41 €**	**22 188,70 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	6 424,00 €	6 423,76 €	3 740,00 €
+	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00 €		
		29 385,71 €	**21 561,17 €**	**25 928,70 €**

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 : **D'adopter le budget primitif 2019 du budget Bassin Versant des Nièvres en suréquilibre en section de fonctionnement à 619 313 € en dépenses à 802 813.14€ en recettes.**
En suréquilibre pour la section d'investissement à 3 260 € en dépenses et 25 928.70€ en recettes.

Article 2 : **De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

II. RESSOURCES HUMAINES

19. Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs mis à jour et explique qu'il s'agit d'une régularisation en raison du départ d'un agent en disponibilité pour convenance personnelle

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

Compte tenu de la demande de disponibilité pour convenance personnelle d'un agent communautaire, il convient d'ajuster le tableau des effectifs et de supprimer ce poste.

La modification du tableau des effectifs ci-annexé est proposée pour validation.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu l'avis du comité technique réuni le 10 avril 2019 ;
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient à l'assemblée délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'adopter le tableau des emplois et des effectifs ainsi proposé**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier**

20- Attribution d'un régime indemnitaire provisoire pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Monsieur le Président présente l'attribution d'un régime indemnitaire provisoire pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP pour le grade des ingénieurs, il est proposé d'instaurer la prime spécifique de service.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

Dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP pour le grade des ingénieurs, il est proposé d'instaurer la prime spécifique de service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,
Vu l'arrêté du 25 août 2003 fixant les modalités d'application du décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,
Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen annuel de l'indemnité spécifique de service applicables à chaque grade,
Vu l'avis du Comité technique en date du 10 avril 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'instituer, de manière provisoire, dans l'attente de l'application du RIFSEEP, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité spécifique de service aux agents relevant des grades des ingénieurs et précise que l'I.S.S. sera octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.**

- **De préciser que le montant individuel de l'I.S.S. variera, outre la qualité du service rendu, en fonction de critères d'attribution fixés ci-dessous :**

- **la manière de servir de l'agent, appréciée notamment au vu de l'évaluation mise en place dans la collectivité ;**
- **le niveau de responsabilité ;**
- **la charge de travail ;**
- **la disponibilité de l'agent.**

- **De dire que l'indemnité spécifique de service sera versée selon une périodicité mensuelle et fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux et les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.**

III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

21- Validation du règlement d'intervention 2019 commerçants et artisans

Monsieur Gérard VOISINE présente le règlement d'intervention 2019. Il explique que ce règlement est déjà existant et qu'il ne change pas.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

Le fonds de soutien a pour but de développer l'attractivité du territoire en aidant directement les artisans et commerçants dans leurs projets de développement ou d'installation.

Ce fonds est destiné à financer des travaux de mise aux normes accessibilité, électrique, sanitaire ou incendie, ainsi que des travaux de sécurisation des locaux des entreprises.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence « politique locale du commerce,
Vu l'avis de la commission développement économique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **Valider le règlement d'intervention 2019 du fonds de soutien aux commerçants et artisans ci-annexé ainsi que sa reconduction les années suivantes en cas d'absence de modification.**

IV. ACTION SOCIALE

22- Constitution d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas

Monsieur le Président présente le projet du groupement de commande. Il évoque la possibilité de créer un groupe de travail dans les années à venir pour réfléchir sur les potentiels groupements de commande.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

L'ordonnance n° 2015-899 sur les marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Un groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La Communauté de communes "Les Bertranges" propose la création d'un groupement de commandes en matière de restauration collective, concernant la livraison de repas pour les lots suivants :

- Lot 1 : La restauration scolaire et extrascolaire (écoles, accueils de loisirs…)
- Lot 2 : La restauration à destination des structures petite enfance (multi-accueil…)
- Lot 3 : Le service de portage à domicile

Chacune de ces prestations est bien entendu à la carte, et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles.

A cet effet, un Comité de Pilotage (composé d'élus et de techniciens) présidé par la Communauté de Communes Les Bertranges a été créé pour suivre l'avancée de cette démarche. Il a pour finalité de suivre les différentes étapes de préparation, de lancement et d'analyse des offres, notamment :

- de définir l'étendue des futurs besoins pour les différents lots,
- de valider les pièces du marché public,
- de préciser les modalités de classement et d'analyse des offres,

Une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie afin de fixer les principes et les modalités de ce groupement de commandes. Elle désigne la Communauté de Communes Les Bertranges (CCB) comme coordonnateur.
En qualité de coordonnateur du groupement, la CCB a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires des marchés et accords-cadres (à l'exception des marchés subséquents), au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution des marchés publics.
Il reviendra à chaque membre du groupement de signer, notifier et de s'assurer de l'exécution des marchés.

A ce titre, une commission d'appel d'offres spécifique sera mise en œuvre où chaque partenaire aura voix délibérative, à l'exception du SIRP de Varennes les Narcy, Murlin, Narcy qui bénéficiera de 3 voix et la commune de La Charité qui bénéficiera de 2 voix, afin de tenir compte du nombre d'écoles gérées.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,*
Vu *l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique*
Vu *la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,*
Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période de septembre 2019 à août 2022, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas pour la période 2019-2022,**
- **D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes les Bertranges coordonnateur du groupement et l'habilitant à élaborer les cahiers des charges, définir les critères de sélection des offres, assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence, convoquer et conduire les réunions de la commission d'appel d'offres, informer les candidats du résultat de la mise en concurrence et procéder à la publication des avis d'attribution**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

23- Prolongation du contrat de portage de repas

Monsieur le Président explique que la délégation de service public avec la SOGIREST doit être prolongée car la mise en place du nouveau contrat sera effectif au 1er septembre 2019.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

Le contrat portant délégation pour le la fabrication et le portage de repas à domicile confié à l'entreprise SOGIREST arrive à échéance.
Afin de pouvoir aligner la date d'échéance du contrat sur la signature du marché dans le cadre du groupement de commande avec la Commune de La Charité et le SIRP de Murlin, Varennes et Narcy, il est proposé de signer un avenant prolongeant la durée au contrat jusqu'au 31 aout 2019.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *le Contrat de délégation signé avec SOGIREST pour le portage de repas,*

Considérant la nécessité d'aligner la date d'échéance du contrat avec celles des autres collectivité membres du groupement de commande ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER de prolonger le contrat portant délégation pour le la fabrication et le portage de repas à domicile confié à l'entreprise SOGIREST jusqu'au 31/08/2019**
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation et toutes les pièces nécessaires dans ce cadre.**

V. ENVIRONNEMENT

24- Election d'un représentant au sein du comité syndical du SYCTEVOM en Val de Nièvre

Monsieur le Président explique que suite à la démission du Maire de MOUSSY. Il convient d'élire un nouveau représentant au SYCTEVOM en Val de Nièvre et propose que son successeur à la mairie occupe ce siège.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

Compte tenu de la démission d'un délégué communautaire représentant de la Communauté de Communes au SYCTEVOM en val de Nièvre, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'ELIRE Michel COLIN pour représenter la Communauté de Communes au comité syndical du SYCTEVOM en Val de Nièvre**

VI. CULTURE

25- Modification des statuts de l'EPCC RESO

Monsieur le Président explique que certaines Communautés de Communes ont restitué la compétence enseignement artistique aux communes. Les statuts de RESO doivent être modifiés en conséquences.

DÉLIBÉRATION :

Présents	Présents + Pouvoirs	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
39	52	52	52	0	0	0

Compte tenu de la restitution de la Compétence enseignement artistique aux Communes de certaines Communauté de Communes, quatre Communes ont demandé leur adhésion à l'EPCC RESO.

Il s'agit des Communes de Clamecy, Luzy, Chatillon en Bazois et Sougy sur Loire.
Il convient de modifier les statuts de RESO en ce sens.
Il est également proposé la suppression de la compétence des arts du cirque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **Valider l'adhésion Communes de Clamecy, Luzy, Chatillon en Bazois et Sougy sur Loire à l'EPCC RESO**
- **Valider la suppression de la compétence des arts du cirque.**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les dates et lieux des prochaines réunions communautaires sont les suivantes :

- Conseils Communautaires : Jeudis 23 Mai à PRÉMERY et 4 Juillet à LA CHARITÉ SUR LOIRE
- Bureaux Communautaires : Jeudis 9 Mai à CHASNAY et 20 juin à GUÉRIGNY

La séance prend fin à 21h49.